

Rappel : Cotisations à votre REER, CELI ou REEE

Janvier 2021

Commencez l'année du bon pied. Maximisez la valeur de vos comptes enregistrés, notamment votre régime enregistré d'épargne-retraite (« REER »), votre compte d'épargne libre d'impôt (« CELI ») et votre régime enregistré d'épargne-études (« REEE »). Si vous effectuez vos cotisations annuelles tôt durant l'année, vous pourrez profiter de la croissance de vos fonds à l'abri de l'impôt tout au long de l'année.

	Cotisations à un REER pour l'année 2020	Cotisations à un REER pour l'année 2021
Date limite	1 ^{er} mars 2021	Devrait être le 1 ^{er} mars 2022
Plafond de cotisation annuel	27 230 \$	27 830 \$
Calcul du plafond de cotisation	Le moins élevé des deux montants suivants : 27 230 \$ ou 18 % de votre revenu gagné en 2019.	Le moins élevé des deux montants suivants : 27 830 \$ ou 18 % de votre revenu gagné en 2020.
	<u>Moins</u> : les facteurs d'équivalence applicables. <u>Plus</u> : vos droits de cotisation inutilisés reportés de l'année précédente ¹ .	

Cotisations à un CELI :

- Le **plafond annuel de cotisation à un CELI s'établit actuellement à 6 000 \$**. Vos droits inutilisés de cotisation des années précédentes peuvent être reportés sur des années ultérieures¹.
- Vous pouvez donner des fonds à votre conjoint ou conjoint de fait ou à un enfant adulte pour lui permettre de cotiser à son propre CELI (sous réserve de son plafond de cotisation). Il n'y aura pas d'attribution du revenu gagné sur les fonds donnés dans son CELI.

Cotisations à un REEE :

- **Aucun plancher annuel de cotisation n'a été fixé**, mais le maximum viager est de 50 000 \$ par bénéficiaire. Il est possible de cotiser à un REEE pendant 31 ans.
- Le **Subvention canadienne pour l'épargne-études (« SCEE »)** correspond à 20 % des cotisations annuelles versées dans un REEE, jusqu'à concurrence de 500 \$ par bénéficiaire par année. Le montant SCEE maximal à vie est de 7 200 \$ par bénéficiaire.

N'hésitez pas à communiquer avec nous pour obtenir davantage de renseignements sur les cotisations aux régimes enregistrés.

¹ Les renseignements sur les plafonds de cotisation à votre REER ou CELI se trouvent dans le portail « Mon dossier » de l'ARC, à l'adresse suivante : <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/services-electroniques/services-electroniques-particuliers/dossier-particuliers.html>



Cette publication de BMO Gestion privée est présentée à titre informatif seulement; elle n'est pas conçue ni ne doit être considérée comme une source de conseils professionnels. Son contenu provient de sources considérées comme fiables au moment de sa publication, mais BMO Gestion privée ne peut en garantir ni l'exactitude ni l'exhaustivité. Pour obtenir des conseils professionnels concernant votre situation personnelle ou financière, adressez-vous à votre représentant de BMO. Les commentaires émis dans cette publication n'ont pas pour but de constituer une analyse définitive des conditions d'application de l'impôt ni des lois sur les fiducies et les successions. Ce sont des commentaires de nature générale, et nous recommandons au lecteur d'obtenir des conseils professionnels sur la situation fiscale qui lui est propre.

BMO Gestion privée est un nom de marque du groupe d'exploitation qui comprend la Banque de Montréal et certaines de ses sociétés affiliées offrent des produits et des services de gestion privée. Les produits et les services ne sont pas tous offerts par toutes les entités juridiques au sein de BMO Gestion privée. Les services bancaires sont offerts par l'entremise de la Banque de Montréal. Les services de gestion de placements, de planification de patrimoine, de planification fiscale et de planification philanthropique sont offerts par BMO Nesbitt Burns Inc. et BMO Gestion privée de placements inc. Si vous êtes déjà un client de BMO Nesbitt Burns Inc., veuillez communiquer avec votre conseiller en placement pour obtenir plus de précisions. Les services de garde de valeurs ainsi que les services successoraux et fiduciaires sont offerts par la Société de fiducie BMO. Les entités juridiques de BMO Gestion privée n'offrent pas de conseils fiscaux. La Société de fiducie BMO et BMO Banque de Montréal sont membres de la Société d'assurance-dépôts du Canada.

^{MD} Marque de commerce déposée de la Banque de Montréal, utilisée sous licence.

Tous droits réservés. La reproduction de ce document sous quelque forme que ce soit ou son utilisation à titre de référence dans toute autre publication est interdite sans l'autorisation écrite expresse de BMO Gestion privée.